

36. Ministre des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) – France

TOTAL

38.0%

SECTION A
COMMITMENT TO
AID TRANSPARENCY:
2.62/10

SECTION B
PUBLICATION
ORGANISATION LEVEL:
8.19/25

SECTION C
PUBLICATION
ACTIVITY LEVEL:
27.19/65

Présentation

Le MAEDI a pour rôle de définir la politique française de coopération au développement et gère principalement les Fonds de solidarité de la France, les projets d'aide humanitaire et alimentaire et les fonds dédiés à la gouvernance démocratique.

Problèmes et points à améliorer

- S'il convient de noter que le MAEDI a réalisé d'importants progrès au vu de l'indice 2014 passant ainsi de la catégorie « Très médiocre » à « Assez bien », il a ensuite relâché, voire abandonné ses efforts, ce qui s'est traduit par un déclassement d'une catégorie dans l'Indice 2016.
- D'importantes informations telles que les documents relatifs aux budgets, les budgets liés au projets de développement les analyses d'impacts sociaux et environnementaux, et les conditions ne sont pas du tout publiés tandis que d'autres données, comme les stratégies pays, les audits et les contrats ne sont pas publiés de façon consistante.
- La fréquence de publication de MAEDI est passée de trimestrielle pour la revue de mi-parcours de 2015 à moins d'une fois par trimestre pour l'Indice 2016.

Recommandations

- Le MAEDI devrait remettre ses publications sur le registre de l'IITA au cœur de ses préoccupations et produire des publications plus complètes pour se conformer à la norme, avant d'étendre sa couverture à d'autres pays prioritaires.
- Un fichier complet relatif à l'organisation devrait être publié sur le registre de l'IITA, accompagné de budgets prévisionnels sur au moins trois ans. Le MAEDI devrait alimenter le registre de l'IITA plus régulièrement, au moins de façon trimestrielle, voire mensuelle.
- Il devrait adapter ses systèmes d'informations et processus pour pouvoir assurer la publication automatisée et régulière de données de grande qualité pour se conformer à la norme de l'IITA et travailler en étroite collaboration avec l'AFD, MINEFI et le Secrétariat de l'IITA pour améliorer ses publications.

L'engagement de Busan sur la transparence de l'aide a-t-il été respecté?

oui partiellement non

Engagements nationaux ou régionaux en faveur de la transparence de l'aide ?

- Garantie de transparence de l'UE 2011
- Engagement du G7 2013
- Loi d'orientation et de programmation (LOP) et Plan d'action national OGP 2014
- Charte internationale sur les données ouvertes 2015

Description du donneur

2016 Score relatif à l'indice:
MÉDIocre 38.0%

2014 Score relatif à l'indice:
ASSEZ BIEN 42.4%

2013 Score relatif à l'indice:
TRÈS MÉDIocre 13.3%

Première publication sur le registre de l'IITA:
JANVIER 2014

Fréquence de publication	Moins d'une fois par trimestre
Indicateurs publiés sur le registre de l'IITA	19/36
Budgets basés sur les activités	Non publiés
Budget global	2 ans – PDF
Budgets désagrégés	1 an – PDF

Ce tableau résume la performance de chaque organisation selon l'engagement pris à Busan d'appliquer un standard commun et ouvert pour la publication par voie électronique en temps voulu d'informations détaillées et prévisionnelles sur les ressources apportées par la coopération pour le développement.

- La fréquence de publication est mesurée par le Dashboard de l'IITA.
- Le détail des informations publiées est mesuré par l'ensemble des indicateurs utilisés dans l'Indice, pour les données publiées aux normes de l'IITA, à la fois au niveau de chaque organisation mais également au niveau des projets de développement menés sur le terrain.
- Les données prévisionnelles de chaque organisation et de ses projets de développement sont mesurées par les indicateurs 9, 10 et 33.